La modification à l'étude aujourd'hui a pour objet d'essayer d'établir des moyens légaux pour permettre une méthode d'appel et la prise de décisions, faute de quoi, nous créerons de sérieuses injustices pour bien des gens.

Je ne puis donner au député l'assurance qu'aucune affaire en rapport avec cette question n'est actuellement en instance devant les tribunaux. Cependant, je puis lui dire que le gouvernement ne poursuit aucun but secret en l'occurrence. Nous n'avons pas l'intention d'empêcher un particulier de protéger ses droits, bien au contraire. En annulant bon nombre de ces décisions, nous créerons de nombreuses injustices, et nous empêcherons le ministère d'exercer des tâches essentielles.

M. Baker: Monsieur le président, si nous n'adoptons pas le projet de loi à l'étude, cela aura pour effet de rendre nulle et non avenue la procédure d'appel. En effet, cela pourra avoir l'effet contraire pour un grand nombre d'affaires qui ont été résolues pour le compte des citoyens. C'est fort de cette information que j'ai recommandé à notre caucus d'accepter le projet de loi à l'étude et cet article en particulier.

(1630)

Le vice-président: L'article 1 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

(L'article est adopté.)

(Les articles 2 à 4 inclusivement sont adoptés.)

(Le titre est adopté.)

(Rapport est fait du projet de loi, qui est lu pour la 3° fois et adopté.)

LA LOI SUR INVESTISSEMENT CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 23 avril, du projet de loi C-15, concernant l'investissement au Canada, dont le comité permanent de l'expansion économique régionale a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que des motions n° 1 de M. Axworthy et n° 2 de M. Langdon (p. 4001).

M. Baker: Monsieur le Président, pourriez-vous nous dire où nous en sommes au juste en ce qui concerne les amendements et si nous étudions ensemble les motions nos 1 et 2? Je voudrais le savoir et que vous me disiez aussi si je peux prendre la parole.

Le président suppléant (M. Paproski): Les motions nos 1 et 2 ont été regroupées au fin du débat, mais elles feront l'objet d'un vote distinct. Je donne la parole au député de Gander-Twillingate (M. Baker).

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur le Président, nous avons entendu de nombreux avis au sujet de ces amendements. Il suffit de relire les interventions des députés de l'opposition officielle à leur sujet pour voir que ces amendements sont absolument essentiels si l'on veut donner suite dans la loi à l'intention du législateur . . .

Investissement Canada—Loi

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, s'il vous plaît. Je sais que le député a compris pourquoi je m'étais levé. Étant donné que le député a déjà pris la parole à ce sujet, et je regrette de ne pas avoir occupé le fauteuil à ce moment-là car il m'aurait plu de l'écouter, je crains qu'il ne puisse prendre à nouveau la parole. Je dois donc la donner à un autre député.

[Français]

La parole est à l'honorable député de Yorkton-Melville (M. Nystrom).

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Merci beaucoup, monsieur le Président. Vous parlez très bien maintenant dans la langue française et je vous félicite. Vous êtes presque comme le président du Conseil privé, le député de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn).

[Traduction]

Cela étant dit, je voudrais ajouter quelques mots sur la motion nº 2 dont la Chambre est saisie. La motion nº 2, présentée par le député d'Essex-Windsor (M. Langdon), se lit comme suit:

«logie, dans les conditions établies par le gouvernement, apporteraient des avantages au Canada,»

Cette motion est importante du fait qu'elle traite de la grande question du virage technologique, de la recherche et du développement dans le domaine des sciences et de la technologie qui sont prépondérants dans la société actuelle.

J'ai étudié de près l'organisation industrielle de notre pays et la question de la participation canadienne. Le fait que très peu de travaux de recherche se font au Canada par rapport à ce qui se fait dans d'autres pays, est l'un de nos plus gros problèmes. En fait, je suis persuadé que, en votre qualité de député d'Edmonton, monsieur le Président, vous êtes aussi déconcerté que moi par cette constatation et par le fait que le nombre des emplois pour les jeunes dans les domaines de la recherche et du développement soit si peu élevé par rapport à celui qu'on trouve aux États-Unis, au Japon, dans les pays de l'Europe de l'Ouest et dans la plupart des autres pays industrialisés.

Si je m'en souviens bien, la proportion du produit national brut que nous consacrons à la recherche et au développement est approximativement la même que celle de pays comme l'Égypte ou l'Irlande. Ce qui est fort révélateur de certaines des anomalies fondamentales de notre économie.

Le très petit nombre de travaux de recherche et de développement entrepris au Canada tient au fait notamment qu'une bonne partie de l'économie nationale appartient à divers degrés à des étrangers. Il n'est donc que naturel que ces entreprises décident de faire faire ces travaux par la société mère aux États-Unis, au Japon ou ailleurs. Évidemment, il n'y a pas de quoi s'étonner, car si nous étions à leur place, nous en ferions tout autant, c'est-à-dire que nous déciderions de faire effectuer ces travaux de recherche et de développement dans notre pays afin de fournir de l'emploi à nos jeunes, et non pas à des étrangers.